



Fonds pour le Développement de la Vie Associative - FDVA




FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Subventions en faveur du
Financement global de l'activité
et du développement de nouveaux services à la population

Priorités du département de l'Aveyron

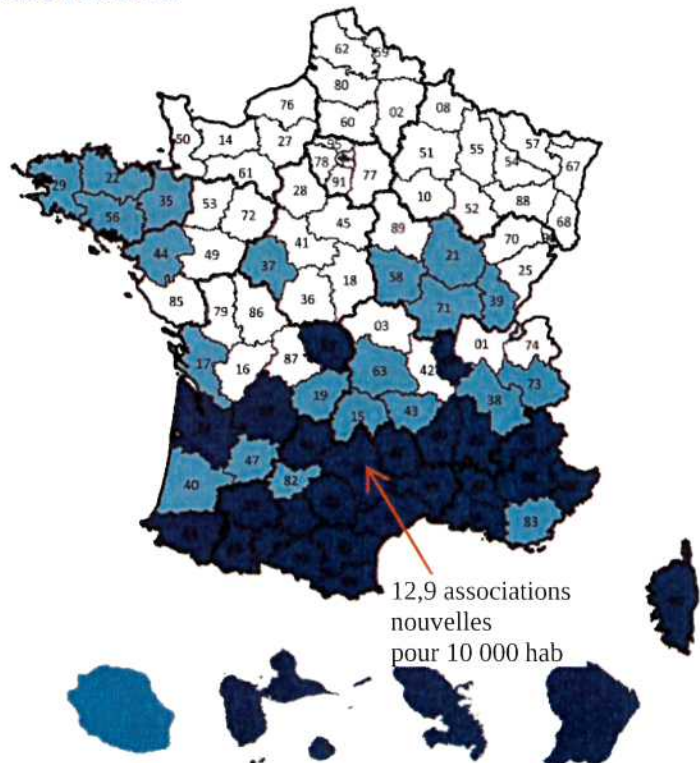
Près de 8 000 associations œuvrent sur les territoires de l'Aveyron dans des domaines très variés que sont l'éducation, la culture, le sport, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits... Elles s'appuient sur l'engagement de plus de 75 000 bénévoles qui en assurent la gouvernance, la gestion et l'animation.

**La dynamique de créations d'associations en Aveyron
est supérieure à la moyenne nationale**

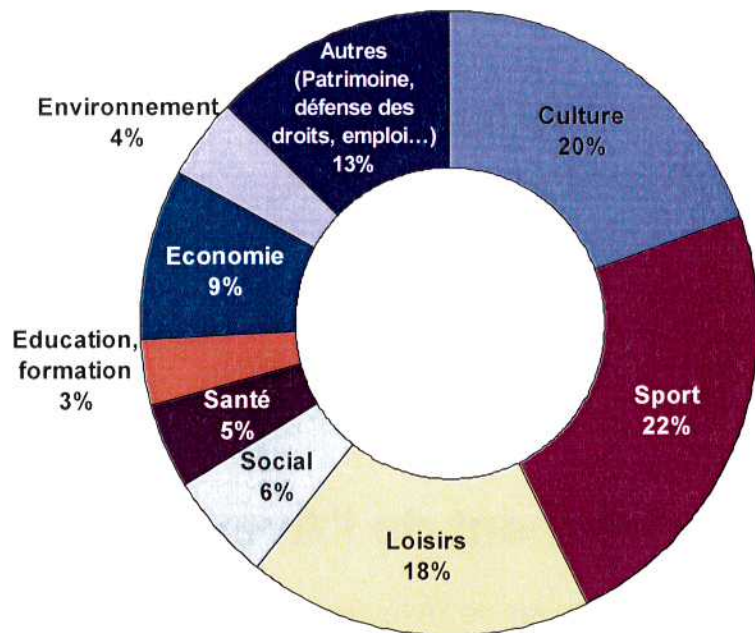
-  Moins de 10 créations pour 10 000 habitants
-  De 10 à 12
-  Plus de 12

Pour l'année 2017-2018, environ **340** nouvelles associations ont été déclarées dans le département. Sur la période récente, il s'est créé en moyenne chaque année, **12,4** associations nouvelles pour 10 000 habitants (moyenne nationale de 10,7).

Sources : INSEE et Journal officiel Associations. Traitement R&S. Moyenne annuelle établie sur la période de début septembre 2015 à fin août 2018.



Répartition des créations d'associations par secteur



60,2% des 12 245 salariés du milieu associatif le sont dans le domaine social qui compte les associations les plus importantes en taille. Ce secteur ne représente que 5,5% du nombre total des créations d'associations.

A contrario la culture représente 1,1% des salariés contre 19,5% des créations d'associations de l'Aveyron.

Les structures visées prioritairement par les subventions FDVA "Financement global de l'activité et développement de nouveaux services à la population" sont les petites associations de deux

salariés au plus dont la dynamique de création en Aveyron concerne les champs culturel, des loisirs, du sport et en lien avec le développement local et le lien social.

Au regard du diagnostic effectué en matière de vie associative et des orientations régionales figurant dans le document de cadrage, les priorités de financement en Aveyron portent sur les axes suivants :

1) Les associations ou projets favorisant le développement, la pérennisation ou la structuration du tissu associatif local et du bénévolat

Il peut s'agir d'associations « tête de réseau » ou d'associations jouant un rôle d'appui à la vie associative (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles- CRIB, Point d'Appui à la Vie Associative-PAVA, Maison des Associations-MDA), disposant éventuellement de plus de 2 salariés qui sont en soutien des associations sur plusieurs territoires par des actions de diagnostic, de conseil ou d'accompagnement des petites associations.

Sont également visées les actions innovantes en matière de gouvernance ou de montage de projets, de participation citoyenne et de lien social.

2) Les associations des champs artistiques et culturels, de loisirs, des activités physiques et sportives, de l'éducation et du patrimoine (naturel et bâti), implantées au niveau local et contribuant à la dynamique du territoire.

3) Les associations ou projets favorisant le déploiement et l'appropriation des outils numériques pour le plus grand nombre

4) Les associations ou projets contribuant à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

.....

Une attention particulière sera portée au soutien des associations et projets émanant des territoires les plus éloignés de l'offre de services ou visant les publics empêchés notamment les personnes porteuses de handicap dans le champ sportif.